

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 17 juin 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 17 juin 2026, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	M ^{me}	Cindy Demers	Authier
	M.	Fernand Major	Authier-Nord
	M ^{mes}	Kate Morin	Clermont
		Claire Paquet	Clerval
		Marlène Doroftei	Duparquet
	MM.	Alain St-Pierre	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
	M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
	MM.	Yves Dubé	La Sarre
		Tony Boudreau	Macamic
		Pierre Godbout	Poularies
		Jean-François Boutin	Rapide-Danqueur
		Sébastien Roy	Roquemaure
		Rémi Morin	Ste-Hélène-de-Mancebourg
		Mathieu Cloutier	Taschereau
		Alain Guillemette	Val Saint-Gilles
Sont également présents :	MM.	Jérémie Darcy	Languedoc (TNO)
		André Boulianne	St-Eugène-de-Chazel (TNO)
	M.	Normand Lagrange	Directeur général
	M.	Éric Fournier	Directeur général adjoint
	M ^{me}	Vanessa Pronovost	Secrétaire d'assemblée
	M.	Denis Beauregard	Resp. des communications
Absents :	M.	Daniel Favreau	Chazel
	M ^{mes}	Sarah S. Boughanmi	Normétal
		Joanie Roy	Palmarolle
		Diane Provost	St-Lambert
	M.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;

5. Affaires en découlant;
6. Auditeur comptable;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Informations;
9. Administration générale;
10. Sécurité incendie;
11. Développement;
12. Aménagement;
13. Gestion des matières résiduelles;
14. Forêt;
15. Gestion des territoires non organisés;
16. Résolutions diverses;
17. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
18. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-91 Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le préfet répond aux interrogations soulevées.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les membres du conseil en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

26-92 Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 20 mai 2026, tel que déposé.

Adoption du procès-verbal du comité administratif

26-93 Proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 6 mai 2026, tel que déposé.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AUDITEUR COMPTABLE

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc.

Les membres du conseil ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2025. Présentation est faite des états financiers de la MRC d'Abitibi-Ouest, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales
- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Échanges et discussions suivent.

Rapport financier au 31 décembre 2025 – Adoption

26-94

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2025 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Territoire non organisé Rivière-Ojima

Les membres du conseil ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2025. Présentation est faite des états financiers du territoire non organisé Rivière-Ojima, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales
- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier au 31 décembre 2025 – Adoption

26-95

Proposé par monsieur Sébastien Roy et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2025 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, remercie monsieur Sylvain Trudel. Celui-ci quitte la séance.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Messieurs Jaclin Bégin et Normand Lagrange résument les différentes rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

Monsieur Fernand Major, représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi, fait mention des coupures à la subvention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

INFORMATIONS

Rapport annuel 2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest

Une copie du Rapport annuel 2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest est remise à chacun des membres du conseil.

Comité citoyen Sports et loisirs Abitibi-Ouest

Le directeur général informe le conseil que la MRC a été interpellée par le représentant d'un groupe de citoyens préoccupés par l'avenir des infrastructures sportives et récréatives en Abitibi-Ouest, à la suite de l'annonce de la fin de l'entente de prêt de la palestre de la Polyno au Club Nordgym.

Le groupe souhaite amorcer une réflexion régionale sur l'offre de plateaux sportifs, les besoins des organismes et les perspectives de développement des infrastructures. À cet effet, des discussions ont eu lieu avec la Ville de La Sarre afin d'accompagner le comité citoyen dans l'organisation d'une première rencontre de concertation réunissant les municipalités et organismes concernés. Cette rencontre pourrait se tenir à la fin du mois d'août 2026.

La participation de la MRC et de la Ville de La Sarre se limiterait à un soutien logistique et à la coordination des invitations. Cette démarche vise à évaluer l'intérêt du milieu à poursuivre une réflexion concertée sur les infrastructures sportives et récréatives du territoire.

Lancement de saison touristique

Le 15 juin dernier, la MRC d’Abitibi-Ouest a donné officiellement le coup d’envoi à la saison touristique estivale lors d’une activité tenue à la Pourvoirie Fern de Duparquet.

Entreprise « Les Aménagements Nordiques » – Services

Les élus sont informés des services disponibles concernant l’aménagement de sentiers pédestres, donc ceux offerts par l’entreprise Les Aménagements Nordiques.

Sondage d’intérêt – Rencontre annuelle du MTMD

La direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable souhaite connaître l’intérêt de la MRC d’Abitibi-Ouest à l’égard de sa visite annuelle.

Cette année, la rencontre prendrait une formule allégée et porterait principalement sur les sujets suivants :

- Les projets routiers annoncés par le ministre;
- Les bonnes pratiques de communication avec le Ministère;
- Les permis requis avant toute intervention sur le réseau routier.

Les élus sont invités à mentionner leur intérêt à participer à cette rencontre afin de planifier l’événement et définir les modalités.

Projet murale « Entreprendre hier, inspirer demain | La Ruche »

Une dizaine de jeunes de 15 à 25 ans réaliseront une murale collective, accompagnés de l’artiste muraliste Stéphanie Dupré-Guilbert. Inspirée du patrimoine économique et architectural de notre territoire, l’œuvre mettra en lumière l’histoire, les bâtisseurs et l’énergie de notre milieu tout en donnant une voix à la relève.

Une campagne de financement participatif est lancée sur la plateforme « La Ruche ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Programme d'aide à la voirie locale – Rapport financier TNO Rivière-Ojima

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a alloué une compensation de 66 387 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC d’Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, à l'intérieur de son rapport financier, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien*.

Exercice financier terminé le 31 décembre 2025 – Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté : MRC d'Abitibi-Ouest

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour le fonds administration de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 est présenté.

26-97

Proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de virer, à l'excédent de fonctionnement affecté, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les sommes suivantes :

Affectations	Montant (\$)
<u>Fonds réservés et surplus affectés</u>	
Provision - Contrat d'évaluation	(3 655) \$
Boues de fosses septiques - opération	67 891 \$
Bâtiment administratif (Rés. 17-A-151)	5 000 \$
Nouvelles affectations	
<u>CVMR</u>	
CVMR – Atelier d'entretien et équipement	200 000 \$
Traitement de la matière organique	100 000 \$
<u>Administration générale</u>	
Bâtiment administratif – Réfection sous-sol	100 000 \$

Tournée des secteurs

L'équipe de la MRC a terminé sa tournée sectorielle d'information destinée aux élus ainsi qu'aux membres du personnel administratif des municipalités. Monsieur Lagrange remercie les personnes qui y ont participé, de même que les municipalités hôtes, soit Dupuy, Macamic, Palmarolle et La Sarre.

Fonds régions et ruralité 2025-2028

Liste des désengagements

26-98

Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter la liste des désengagements du Fonds régions et ruralité – volet 2, tel que recommandé par le comité administratif :

Projets	Résolution	Montant
Aménagement – Accompagnement aux municipalités	(RES. 25-44)	(51 087,38)
Aménagement – Contribution aux organismes	(RES 25-44)	(6 000,00)
Programme d'appui aux collectivités MIFI	(RES 25-44)	(115 000,00)

Programme PSPS	(RES-25-44)	(37 472,00)
Développement – Contribution aux organismes	(RES 25-44)	(183 600,00)
Développement – Honoraires professionnels	(RES 25-44)	(99 700,00)
Développement économique – Fonctionnement	(RES 25-44)	(130 864,08)
Tourisme – Fonctionnement	(RES 25-44)	(45 410,28)
Développement rural – Fonctionnement	(RES 25-44)	(82 859,17)
Communication – Fonctionnement	(RES 25-44)	(16 100,00)
Culture – Entente culturelle	(RES 25-44)	(46 600,00)
Culture – Ministère culture et communications	(RES 25-44)	(16 298,56)
Animation – Forum citoyen social	(RES 25-A-68)	(4 000,00)
Comité de développement social - Kodra Conseil	(RES 25-A-69)	(3 000,00)
MIFI 2026-2028	(RES 25-166)	(209 475,00)
Développement – Contribution aux organismes	(RES 25-212)	(43 500,00)
Entente culturelle	(RES 25-212)	(35 000,00)
Ministère culture et communications	(RES 25-212)	(14 700,00)
Total des désengagements		(1 140 666,47) \$

Liste des engagements

26-99

Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d’adopter la liste des engagements du Fonds régions et ruralité – volet 2 et volet 3, tel que recommandé par le comité administratif :

Sommes engagées		
Projets	Volet 2	Volet 3
Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) <i>(97 500\$/an La Sarre; 18 750\$/an autres municipalités + TNO)</i>	680 026,00 \$	157 500,00 \$
Programme de soutien à la coopération intermunicipale (PSCI) <i>(15 000\$/an par municipalité, excluant TNO)</i>		630 000,00 \$
Programmes de soutien aux entreprises <i>(50 000\$/an)</i>	150 000,00 \$	
Total des sommes engagées	830 026,00 \$	787 500,00 \$

Sommes réservées		
Projets	Volet 2	Volet 3
Plateforme de compostage en milieu agricole		500 000,00 \$
Initiatives de développement - Projets internes	5 000,00 \$	150 000,00 \$

Projets de vitalisation du territoire		1 050 000,00 \$
Ententes sectorielles de développement et initiatives régionales	218 000,00 \$	
Initiatives de développement - Projets externes	111 000,00 \$	
Mise en œuvre du cadre d'intervention - Fonctionnement	3 169 553,00 \$	299 637,00 \$
Total des sommes réservées	3 503 553,00 \$	1 999 637,00 \$

Programme d’aide au développement du transport collectif – Rapport d’exploitation 2025

26-100

Proposé par monsieur Mathieu Cloutier et unanimement résolu d’adopter le Rapport d’exploitation 2025 de la MRC d’Abitibi-Ouest dans le cadre du *Programme d’aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Transport collectif – Prévision budgétaires triennales 2025-2027

26-101

Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d’adopter les prévisions budgétaires triennales, pour les années 2025, 2026 et 2027, dans la cadre du transport collectif, tel que présentées.

Plan de développement du transport collectif 2025-2027

- ATTENDU QUE

la MRC d’Abitibi-Ouest a élaboré un Plan de développement du transport collectif 2025-2027 afin d’orienter le maintien, l’amélioration et le développement des services de transport collectif sur son territoire;
- ATTENDU QUE

ce plan s’appuie sur les besoins exprimés lors des démarches de consultation et de concertation réalisées auprès des citoyens, des partenaires et des organismes du milieu;
- ATTENDU QUE

le Plan de développement du transport collectif 2025-2027 prévoit notamment la poursuite du virage numérique de Transport Coup de pouce ainsi que l’implantation et le déploiement du transport à la demande;
- ATTENDU QUE

l’adoption de ce plan constitue une étape nécessaire à la planification et au soutien financier des services de transport collectif sur le territoire de la MRC;

26-102

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D’ADOPTER** le Plan de développement du transport collectif 2025-2027, tel que déposé.

Demande d'aide financière 2025-2027 – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) - Volet 2.1

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a mis sur pied un système de transport collectif sur son territoire depuis 2004 et désire poursuivre la prestation de services;
- ATTENDU QUE** la MRC assure directement la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du transport collectif sur son territoire en partenariat avec des fournisseurs de transport et le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- ATTENDU QUE** pour les services de transport collectif, plus de 15 000 déplacements ont été effectués en 2024, 12 000 en 2025, et qu'il est prévu d'en effectuer 18 000 en 2026 et 20 000 en 2027;
- ATTENDU QUE** la participation prévue des usagers sera de 50 % du coût des déplacements en 2025, en 2026 et en 2027;
- ATTENDU QUE** le total des dépenses admissibles s'élèvera à 315 461 \$ en 2025, à 266 940 \$ en 2026 et à 286 143 \$ en 2027;
- ATTENDU QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2025-2027 que la MRC a adoptées par voie de résolution dont le numéro est 26-101;
- ATTENDU QUE** la MRC a adopté un plan de développement du transport collectif pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 26-102;
- ATTENDU QUE** la MRC a indiqué, à même son plan de développement du transport collectif 2025-2027, ses intentions quant au réinvestissement des surplus accumulés attribuables à la part du Ministère;
- ATTENDU QUE** le Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

26-103

- EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Claire Paquet et unanimement résolu :
- **DE S'ENGAGER** à respecter les critères d'admissibilité du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;
 - **DE CONFIRMER** qu'il est prévu d'effectuer 12 000 déplacements en 2025, 18 000 déplacements 2026 et 20 000 déplacements en 2027;
 - **DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une aide financière pour l'année 2025, 2026 et 2027, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2.1) 2025-2027;
 - **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Représentation de l’Abitibi-Ouest

26-104

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de recommander la nomination de madame Maryse Lachance-Poitras afin de représenter la MRC d’Abitibi-Ouest au sein du conseil d’administration d’Attractivité Abitibi-Témiscamingue, pour un mandat de 2 ans.

SÉCURITÉ INCENDIE

Mise en place de deux comités de travail en sécurité incendie

La MRC d’Abitibi-Ouest souhaite mettre en place deux comités de travail dans le cadre de la révision et de l’application du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Ces comités viseraient notamment à soutenir la planification, la coordination, le suivi de la mise en œuvre du schéma, la reddition de comptes et la concertation avec les partenaires concernés par la sécurité publique.

Création du comité consultatif en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer un suivi efficace de la mise en œuvre et de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d’une instance de travail dédiée aux enjeux opérationnels, à la prévention, à la formation, à l’optimisation des ressources ainsi qu’à l’élaboration de recommandations destinées aux instances décisionnelles de la MRC;

26-105

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-François Boutin et unanimement résolu :

- **DE CRÉER** le comité consultatif en sécurité incendie, qui sera composé de :
 - cinq élus, siégeant au comité de sécurité publique (CSP), soit le préfet de la MRC et un représentant de chacun des quatre secteurs;
 - quatre directeurs de services de sécurité incendie, soit un représentant par secteur.

Le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, le directeur général de la MRC ainsi que le directeur général de la Ville de La Sarre participent aux travaux du comité à titre de personnes-ressources.

- **DE MANDATER** le comité pour assurer le suivi du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, favoriser la concertation entre les élus, les services de sécurité incendie et la MRC, analyser les enjeux relevant de son champ d’intervention et formuler, au besoin, des recommandations au comité administratif et au conseil de la MRC.

Création du comité territorial de concertation en prévention, sécurité incendie et sécurité civile

- CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer la concertation entre la MRC, les municipalités locales, les services incendie et les différents partenaires concernés par la prévention, la sécurité incendie et la sécurité civile;
- CONSIDÉRANT** l'importance de favoriser une coordination territoriale efficace en matière de planification, de préparation, de communications et d'interventions d'urgence;
- CONSIDÉRANT** la pertinence de disposer d'une instance permettant le partage d'information, la concertation et la coordination entre les différents intervenants concernés à l'échelle du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

26-106

- EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Sébastien Roy et unanimement résolu :
- **DE CRÉER** le Comité territorial de concertation en prévention, sécurité incendie et sécurité civile de la MRC d'Abitibi-Ouest;
 - **DE PRÉVOIR** que le préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, le maire de la Ville de La Sarre, le directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest ainsi que le directeur général de la Ville de La Sarre siègent d'office à ce comité;
 - **DE CONFIER** à ce comité le mandat de favoriser la concertation, la coordination, le partage d'information et les échanges entre les intervenants concernés relativement aux enjeux de prévention, de sécurité incendie et de sécurité civile sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

DÉVELOPPEMENT

Adoption de la Politique de soutien au développement des communautés – Fonds régions et ruralité 2025-2028

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest exerce sa compétence en matière de développement local et souhaite soutenir la mobilisation des communautés ainsi que la réalisation de projets structurants visant l'amélioration des milieux de vie;
- ATTENDU QUE** la *Politique de soutien au développement des communautés* établit l'offre de services, les programmes d'aide financière, les mécanismes de gouvernance ainsi que les modalités de dépôt, d'analyse et de versement de l'aide financière destinée aux municipalités et organismes admissibles du territoire;
- ATTENDU QUE** cette politique s'inscrit en complément du Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires adopté dans le cadre de l'Entente de développement territorial du Fonds

régions et ruralité conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

26-107

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** la *Politique de soutien au développement des communautés*, telle que déposée.

Programme de soutien aux projets structurants – Dates de dépôt de projets

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la *Politique de soutien au développement des communautés* dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025-2028;

ATTENDU QUE le *Programme de soutien aux projets structurants* (PSPS) vise à soutenir la mobilisation des communautés et à stimuler la mise en œuvre de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

ATTENDU QUE la *Politique de soutien au développement des communautés* prévoit que les dates des appels de projets sont déterminées par résolution du conseil;

26-108

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain St-Pierre et unanimement résolu :

- **DE FIXER** les dates limites de dépôt des projets présentés dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants aux dates suivantes :
 - 25 septembre 2026;
 - 19 mars 2027;
 - 24 septembre 2027.

Programme de soutien à la coopération intermunicipale – Dates de dépôt de projets

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la *Politique de soutien au développement des communautés* dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025-2028;

ATTENDU QUE le *Programme de soutien à la coopération intermunicipale* vise à soutenir la mise en œuvre de projets de coopération visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures et de services municipaux;

ATTENDU QUE la *Politique de soutien au développement des communautés* prévoit que les dates des appels de projets sont déterminées par résolution du conseil;

26-109

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE FIXER** les dates limites de dépôt des projets présentés dans le cadre du *Programme de soutien à la coopération intermunicipale* aux dates suivantes :
 - 25 septembre 2026;

- 19 février 2027;
- 14 mai 2027;
- 17 septembre 2027.

Adoption de la Politique de soutien au développement des entreprises – Fonds régions et ruralité 2025-2028

ATTENDU QUE	la MRC d’Abitibi-Ouest exerce sa compétence en matière de développement local et d’entrepreneuriat et souhaite offrir des services de première ligne et de proximité afin de contribuer à l’amélioration de la qualité de vie des citoyens et au développement économique du territoire;
ATTENDU QUE	la <i>Politique de soutien au développement des entreprises</i> s’inscrit en complément du Cadre d’intervention pour la vitalité des territoires adopté dans le cadre de l’Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
ATTENDU QUE	cette politique a pour objectif de stimuler le développement de l’entrepreneuriat et d’accompagner les entrepreneurs exerçant des activités marchandes dans leurs projets de démarrage, d’expansion, de consolidation, de vente ou de relève;
ATTENDU QUE	cette politique détermine l’offre de services, les programmes d’aide financière, les mécanismes de gouvernance ainsi que les modalités de dépôt, d’analyse et de versement des aides financières destinées aux entreprises admissibles du territoire;

26-110

EN CONSÉQUENCE,	proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu : • D’ADOPTER la <i>Politique de soutien au développement des entreprises</i>, telle que déposée.
------------------------	---

Fonds régions et ruralité 2020-2024 – volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » – Liste des désengagements

ATTENDU QUE	des aides financières ont été accordées à divers projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2020-2024 – Volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;
ATTENDU QUE	la réalisation et la reddition de comptes de certains projets ont permis de constater que les dépenses réelles engagées sont inférieures aux montants autorisés, laissant ainsi des soldes disponibles;
ATTENDU QUE	ces sommes non utilisées peuvent être désengagées pour être réaffectées;

ATTENDU la recommandation du comité de vitalisation concernant le désengagement des soldes identifiés;

26-111 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D’AUTORISER** le désengagement des soldes résiduels associés aux projets suivants :

Projets	Résolution	Montant
VI-05 Renouvellement de l'exposition permanente du Musée	(RES. 23-26)	(2 735,00)
VI-07 Conception du bâtiment communautaire multiusage	(RES 23-26)	(6 529,00)
VI-12 Rénovons la cuisine du centre récréatif de Taschereau	(RES 24-40)	(6 716,00)
VI-19 Intégration de l'art dans les espaces publics	(RES 24-193)	(22 887,00)
TOTAL DES DÉSENGAGEMENTS		(38 327,00)

- **QUE** les sommes ainsi désengagées, totalisant 38 327 \$, soient retournées à leurs enveloppes budgétaires d’origine afin d’être réinvesties conformément aux objectifs du Fonds régions et ruralité – Volet 4.

Fonds régions et ruralité 2020-2024 – volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » – Répartition du solde de l’enveloppe territoriale

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées dans le cadre du volet territorial du Fonds régions et ruralité 2020-2024 – Volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;

ATTENDU QUE les engagements et les désengagements effectués à ce jour permettent de constater qu’un solde disponible de 188 064 \$ demeure dans l’enveloppe territoriale;

ATTENDU QUE le comité de vitalisation recommande de redistribuer ce solde aux enveloppes locales des municipalités concernées afin de soutenir la réalisation de projets répondant aux priorités de leur milieu;

26-112 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **DE RÉPARTIR** le solde disponible de l’enveloppe territoriale vers les enveloppes locales des municipalités concernées, selon la répartition suivante :

	Enveloppe avant répartition	Enveloppe après répartition
Volet local - Authier	9 264,00\$	71 952,00 \$
Volet local - Normétal	0,00 \$	62 688,00 \$
Volet local - Taschereau	6 716,00 \$	69 404,00 \$
Volet territorial	188 064,00 \$	0,00 \$
TOTAL	204 044,00 \$	204 044,00 \$

Adoption de la Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale révisée – Fonds régions et ruralité 2020-2024 – volet 4

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest a adopté la *Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, dans le cadre de l’Entente de vitalisation conclue en vertu du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité 2020-2024;

ATTENDU QU’ un avenant à l’Entente de vitalisation a été signé entre les parties afin de prolonger au 31 décembre 2026 la période pour engager les sommes reçues et au 31 décembre 2027 la période pour les dépenser;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent une mise à jour de la *Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* afin d'en assurer la concordance avec les nouvelles modalités de l'Entente;

26-113 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D’ADOPTER** la version révisée de la Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, telle que déposée.

Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Date de dépôt de projets

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest a adopté la *Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* dans le cadre de l’Entente de vitalisation conclue en vertu du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité 2020-2024;

ATTENDU QUE le *Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* vise à soutenir la réalisation de projets et d’initiatives de vitalisation;

ATTENDU QUE la *Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* prévoit que les dates des appels de projets sont déterminées par résolution du conseil;

26-114

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE FIXER** au 25 septembre 2026 la date limite de dépôt des projets présentés dans le cadre du *Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

Modification au Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028 dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'article 8.2.4 relatif aux règles de cumul des aides financières afin d'harmoniser les modalités applicables aux projets soutenus et de préciser les règles concernant les aides financières remboursables consenties dans le cadre du programme des Fonds locaux d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE cette modification permettra notamment de porter à 70 % le taux maximal de cumul des aides financières pour les entreprises à but lucratif et de préciser les modalités de calcul du cumul des aides financières publiques;

26-115

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** la modification à l'article 8.2.4 « Règles de cumul des aides financières » du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028, telle que présentée;
- **QUE** cette modification soit intégrée au Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2026-2028.

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Portait démographique de la MRC d'Abitibi-Ouest

Le document « Portrait démographique de la MRC d'Abitibi-Ouest » produit par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue est déposé.

Ce portrait présente un état de la situation démographique du territoire, notamment l'évolution de la population, le vieillissement démographique, les enjeux liés au renouvellement de la main-d'œuvre ainsi que l'apport des migrations et de l'immigration à la vitalité du territoire.

Livraison et installation des nouvelles bornes touristiques

Information est donnée concernant l'installation de huit nouvelles bornes touristiques interactives sur le territoire.

Défi OSEntreprendre – Volet scolaire – Lauréat national

Le conseil est informé que le projet « L'académie des petits chefs » présenté par un groupe d'élève de l'École de l'Envol a été nommé lauréat national dans la catégorie Primaire 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e année) lors du Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre. Cette distinction souligne l'esprit d'initiative et l'engagement entrepreneurial des jeunes du territoire.

Motion de félicitations

26-116

Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu que le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest adresse ses plus sincères félicitations aux élèves de l'École de l'Envol, au personnel de l'établissement ainsi qu'à tous les collaborateurs ayant contribué à la réalisation du projet « L'académie des petits chefs », et souligne cette reconnaissance à l'échelle nationale.

AMÉNAGEMENT

Suivi de la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi-Ouest auprès de la CPTAQ

Dans le cadre des discussions en cours avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi-Ouest, une estimation du potentiel de construction résidentielle par municipalité est présentée. Cette estimation évalue à 785 le nombre de nouvelles résidences pouvant être autorisées sur le territoire.

Projet de gazoduc de Marinvest Energy

Un résident du territoire a récemment fait part à la MRC de ses préoccupations concernant le projet de gazoduc envisagé par l'entreprise Marinvest Energy. Une carte illustrant le tracé préliminaire du projet et son emprise sur le territoire a été présentée aux membres.

Bien qu'aucune démarche officielle n'ait été entreprise auprès de la MRC à ce stade-ci, le Service de l'aménagement assurera une veille de ce dossier et suivra attentivement son évolution afin d'évaluer les éventuels impacts sur le territoire et les enjeux d'aménagement qui pourraient en découler.

Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) – Nomination d'un représentant

Un siège étant vacant au conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT), le directeur général invite les élus à vérifier l'intérêt d'un membre de leur conseil municipal à représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein de cet organisme.

Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Début des travaux

Information est donnée concernant le début des travaux relatif au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Plan climat – Mandat complémentaire à la FQM pour l’analyse des calculs de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du volet 1

- ATTENDU QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest répond, depuis le 1^{er} mars 2024, à la demande du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MECLCCFP) visant la réalisation d’un Plan climat pour son territoire;
- ATTENDU QUE** lors de l’attribution du contrat à la firme GCM Enviro Synergies en 2024, les exigences du MECLCCFP relatives aux calculs de réduction des gaz à effet de serre n’étaient pas les mêmes que celles actuellement en vigueur;
- ATTENDU QUE** la firme GCM Enviro Synergies a éprouvé des difficultés à compléter son livrable en raison d’un manque de ressources, ce qui a nécessité certains ajustements en cours de mandat;
- ATTENDU QUE** le MECLCCFP a approuvé le volet 1 du Plan climat de la MRC d’Abitibi-Ouest, à l’exception d’un élément lié aux calculs de réduction des gaz à effet de serre;
- ATTENDU QUE** le ministère a suggéré de recourir à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), laquelle a développé un outil conforme à ses exigences, afin d’y intégrer les hypothèses de réduction de la MRC et ainsi répondre adéquatement aux nouvelles normes;
- ATTENDU QUE** le MECLCCFP communiquera avec la FQM afin de préciser les éléments requis pour assurer la conformité complète du volet 1 du Plan climat de la MRC d’Abitibi-Ouest;

26-117

- EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :
- **D’ATTRIBUER** à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) un contrat de services professionnels pour un montant maximal de 25 000 \$, plus les taxes applicables, afin de réaliser les travaux complémentaires requis pour finaliser le volet 1 du Plan climat, conformément aux exigences du MECLCCFP;
 - **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rapport annuel 2025 de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030

26-118

- Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :
- **D’APPROUVER** le Rapport annuel 2025 de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030, tel que déposé.
 - **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer la documentation relative au rapport.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Projet intégré de valorisation des matières organiques

Un document synthèse du projet intégré de valorisation des matières organique est présenté aux membres du conseil. Les avantages de ce projet comparativement à une plateforme de compostage conventionnelle sont exposés.

Échanges et discussion suivent.

Projet intégré de valorisation des matières organiques – Offre de service : Démarches réglementaires

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite mettre en œuvre un projet intégré de valorisation des matières organiques visant, dans une première phase, l’implantation d’un site de compostage en milieu agricole et, dans une seconde phase, le développement d’une filière de biométhanisation;

ATTENDU QUE le promoteur du projet, Écoboeuf, a déposé une offre de service pour la réalisation des démarches réglementaires requises en 2 phases, soit :

Phase 1 – Compostage	62 750,00 \$ taxes en sus
Phase 2 – Biométhanisation	55 000,00 \$ taxes en sus

ATTENDU QUE des frais de contingence équivalent à 10 % du total avant taxes sont également prévus à l’offre de services;

26-119 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **D’ACCEPTER** l’offre de service d’Écoboeuf pour la phase 1 « Compostage », au montant de 62 750 \$ taxes en sus ainsi que pour la phase 2 « Biométhanisation » au montant de 55 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du projet intégré de valorisation des matières organiques;
- **D’IMPUTER** la dépense aux surplus affectés au projet de plateforme de compostage;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Collecte et transport des matières organiques en zone urbaine de la ville de La Sarre

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest poursuit la mise en œuvre de son projet de valorisation des matières organiques en milieu agricole et que celui-ci devrait être opérationnel à compter de juin 2027;

- ATTENDU QUE

la première phase du projet vise la collecte et la valorisation des matières organiques générées par les résidences situées en zone urbaine de la ville de La Sarre;
- ATTENDU QUE

la mise en service de cette nouvelle filière nécessitera l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des matières organiques sur le territoire visé pour la période de juin à décembre 2027;
- ATTENDU QUE

la MRC souhaite évaluer les coûts et les modalités de prestation de ce service auprès d'entrepreneurs spécialisés afin d'assurer un déploiement efficace et conforme aux besoins du projet;

26-120

- EN CONSÉQUENCE,

proposé par madame Claire Paquet et unanimement résolu :

•

DE MANDATER le directeur général afin de solliciter des prix auprès d'entrepreneurs aptes à offrir les services de collecte et de transport des matières organiques en zone urbaine de la ville de La Sarre, en vue de la conclusion d'un contrat de gré à gré pour la période de juin à décembre 2027;

•

QUE le directeur général soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires à cette fin et à présenter les résultats de cette démarche au conseil pour décision.

Acquisition de bacs de 240L pour la collecte porte-à-porte des matières organiques

- ATTENDU QUE

la MRC d'Abitibi-Ouest poursuit la mise en œuvre de son projet de valorisation des matières organiques en milieu agricole;
- ATTENDU QUE

ce projet nécessite l'acquisition de bacs roulants bruns de 240 litres destinés à la collecte porte-à-porte des matières organiques auprès des résidences situées en zone urbaine de la ville de La Sarre;
- ATTENDU QUE

l'Union des municipalités du Québec (UMQ) met en place un regroupement d'achat pour l'acquisition de bacs roulants dans le cadre du dossier BAC-2026;
- ATTENDU QUE

la participation à ce regroupement d'achat permet à la MRC de bénéficier de conditions avantageuses et d'économies d'échelle;

26-121

- EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

•

D'AUTORISER la MRC d'Abitibi-Ouest à participer au regroupement d'achat « BAC-2026 » coordonné par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition de bacs roulants de 240 litres destinés à la collecte des matières organiques, ainsi que des mini-bacs de cuisine avec couvercle, au coût unitaire suivant, plus les frais de transport applicables:

Items	Quantité	Prix unitaire
Bac 240L aéré brun avec couvercle	2 130	79,90 \$

Mini-bac de cuisine avec couvercle	2 130	3,92 \$
---------------------------------------	-------	---------

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer tout document nécessaire à la participation de la MRC à ce regroupement d'achat et à effectuer les démarches requises pour l'acquisition des bacs.

FORÊT

Adoption des grilles de taux 2026-2027

26-122 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, soit :

- **D'ADOPTER** les grilles de taux 2026 pour le financement des projets présentés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
- **D'ADOPTER** les grilles de taux 2026-2027 pour le financement des projets présentés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduit.

Fonds de mise en valeur de lots intramunicipaux 2026 – Décision

26-123 Proposé par monsieur Alain St-Pierre et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiressource concernant les projets FONDS-26-01 à FONDS-26-13, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2026-2027 – Décision

26-124 Proposé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiressource concernant la 1^{re} priorisation les projets présentés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2026-2027, pour les projets MRCAO-26-01 à MRCAO-26-14, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Bureau de mise en marché des bois (BMMB) – Adjudication du secteur de vente MRCAO 2026

Les membres du conseil sont informés que le BMMB a adjugé le secteur de vente MRCAO 2026 à l'entreprise Les Chantiers de Chibougamau Ltée de La Sarre, suivant l'appel d'offres NO202604511, pour un montant de 282 867,50 \$.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rencontre du comité de citoyens de Languedoc

Le directeur général, accompagné du directeur de l'aménagement du territoire, ont rencontré les membres du comité de citoyens de Languedoc le 8 juin dernier. Cet échange a permis au comité de mieux comprendre son rôle et en apprendre davantage sur la réglementation municipale applicable au secteur de Languedoc.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Appui au Club Nordgym dans ses démarches visant le maintien de ses activités

- ATTENDU QUE

le Club Nordgym La Sarre est un organisme sportif qui œuvre depuis plus de 50 ans auprès des jeunes de l'Abitibi-Ouest;
- ATTENDU QUE

près de 200 jeunes âgés de 18 mois à 17 ans fréquentent annuellement le Club Nordgym et que celui-ci contribue au développement de saines habitudes de vie, à l'engagement sportif des jeunes ainsi qu'au rayonnement du territoire;
- ATTENDU QUE

le Club Nordgym a été informé de la fin de son entente de prêt de la palestre située à la Cité étudiante Polyno pour l'année scolaire 2026-2027, compromettant la poursuite de ses activités dans les conditions actuelles;
- ATTENDU QUE

le Club Nordgym constitue un milieu de vie important pour les jeunes et les familles de l'Abitibi-Ouest et contribue à l'attractivité et à la vitalité de notre milieu;
- ATTENDU QUE

la pérennité du Club Nordgym représente un enjeu social, sportif et communautaire important pour l'Abitibi-Ouest;

26-125

- EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Sébastien Roy et unanimement résolu :
- **D'APPUYER** les démarches entreprises par le Club Nordgym La Sarre afin d'assurer la continuité de ses activités au bénéfice des jeunes et des familles de l'Abitibi-Ouest;
 - **DE RECONNAÎTRE** l'importance de cet organisme pour le développement sportif, social et communautaire du territoire;
 - **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au Club Nordgym.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Règlement 04-2026 concernant la gestion contractuelle et certaines délégations

Les membres du conseil, ayant déjà reçu copie du règlement n° 04-2026 visant à prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC et déléguer certains pouvoirs à différents fonctionnaires et employés de la MRC, en dispensent la lecture.

Le directeur général fait mention des modifications qui ont été apportées entre le projet de règlement déposé lors de la séance du 20 mai et la version déposée pour adoption.

26-126

Proposé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le règlement 04-2026, dit « *Règlement concernant la gestion contractuelle et certaines délégations* ».

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-127

Proposé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h 23.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 16 septembre 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.